

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le 7 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'ARUDY légalement convoqués, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Claude AUSSANT, Maire d'ARUDY.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 octobre 2020.

Etaient présents :

Benoît ASNAR, Claude AUSSANT, Isabelle BERGES, Michel BEROT-LARTIGUE, Anne-Marie CAMPOS, Valérie CANDAU, Chrystel DELATTRE, Colette DUCOURNAU, Emeline GUILLAUME, Nicole LAHOURATATE, André MARESTIN, Josiane MOURTEROT, Jean-Claude PARGADE, Jean-Michel POURTEAU,

Etaient excusés :

Jean-Paul CASAUBON, Philippe ESQUER, Jean-Robert VIGNOLLES.

Ont donné Pouvoir :

Hélène CLAVIER à Josiane MOURTEROT
Christophe COURTAND à Benoît ASNAR

Valérie CANDAU est élue secrétaire de séance.

3/ Objet : Projet d'implantation d'une scierie industrielle

Le projet d'implantation d'une méga scierie industrielle sur le plateau de Lannemezan (Hautes Pyrénées) nécessite un approvisionnement variable, pour un objectif de 50000 m3 de bois d'œuvre prêt à l'emploi, de 3 à 5 fois son volume nécessaire soit 150 à 250000 m3 de grumes, avant transformation.

Ce projet, porté par la société Italienne FLORIAN SPA en partenariat avec la CCPL (communauté de communes du plateau de Lannemezan) et la commune de Lannemezan, impactera par défaut le massif forestier pyrénéen donc le massif béarnais et ainsi la zone forestière Arudyenne sur sa partie « forêts du Bager à Arudy », principalement composée de hêtraies, essence convoitée pour le projet cité.

Ces prélèvements porteraient une dégradation importante de nos hêtraies, collatéralement à d'autres essences existantes, dégraderaient la biodiversité des écosystèmes, favoriseraient une érosion possible, fragiliseraient nos voiries, pistes et aménagements existants fragiles, voire quasi obsolètes à ce jour pour 100/150 fois moins de volume prélevé par la gestion déléguée à l'ONF.

Considérant que ce projet ne garantit en rien une gestion durable de la forêt, ne garantit aucune perspective de créations d'emplois sur la Commune et/ou en Vallée d'Ossau, ne garantit aucun aménagement des infrastructures, menace le tissu économique de la filière bois du territoire ;

Considérant qu'à ce jour, aucune approche directe des acteurs locaux incontournables n'a été mise en œuvre, que la nature de l'investissement de ce projet de scierie est principalement publique, sans retour d'informations des organismes compétents (ONF, DDTM, ETAT, Fédérations de Pêche, de Chasse ...) ;

- Sur cette présentation et les informations en notre possession.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

PREND ACTE des informations à cette date

PREND POSITION CONTRE la réalisation de ce projet

S'OPPOSE à toutes interventions ou prélèvements de hêtres ou autres essences convoitées par la Société FLORIAN ou entreprises détachées affairant de près ou de loin avec ladite société ou autres commanditaires.

Ainsi fait et délibéré le 7 octobre 2020 à ARUDY,

Le Maire,

Claude AUSSANT

